

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 décembre 2018 s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, HOSPITAL Michel, BRETAGNE Karine, CILLIERES Charles, DE LAMARLIERE Sylvie, MARCHAND Jean-Pierre

Pouvoirs : de DE LAMARLIERE Sylvie à GALDIN Nicole, de MARCHAND Jean-Pierre à BALLEREAU Catherine, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

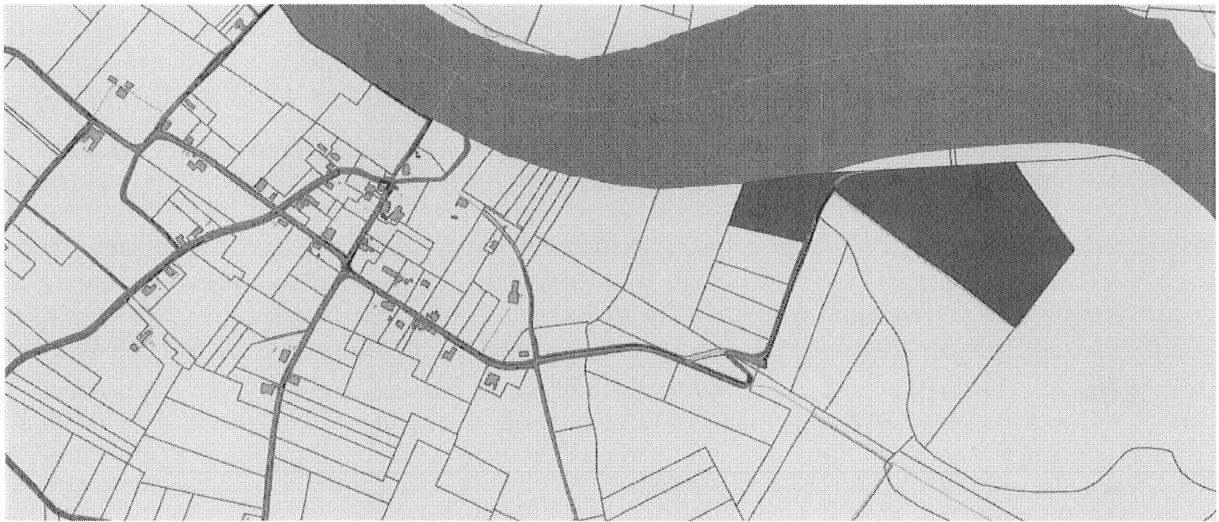
I.37

**Acquisition parcelles lieudits « Laubaney » et « Ile de Balias » - cadastrées HM
n° 62 – HL n° 24 et 20**

Monsieur LABARDIN informe le Conseil Municipal du projet d'aménager une plage sur la rive gauche de la Garonne sur le site de Coussan. Il est proposé à cet effet de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées :

- section HM n° 62 sise lieudit « Laubaney », d'une superficie de 14055 m²,
- section HL n° 24 sise lieudit « Ile de Balias » d'une superficie de 65554 m²,
- section HL n° 20 sise lieudit « Ile de Balias » d'une superficie de 1133 m²,

et appartenant à la SAS LAFARGE HOLCIM GRANULATS, représentée par M. Xavier BULLOT.



L'acquisition de cette emprise de 80 742m² a été négociée au prix de 45 000,00 euros.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de se porter acquéreur des parcelles cadastrées :
- section HM n° 62 sise lieudit « Laubaney », d'une superficie de 14055 m²,
 - section HL n° 24 sise lieudit « Ile de Balias » d'une superficie de 65554 m²,
 - section HL n° 20 sise lieudit « Ile de Balias » d'une superficie de 1133 m²,
- et appartenant à SAS LAFARGUE HOLCIM GRANULATS, représentée par son Directeur Général des Opérations, Monsieur Xavier BULLOT, domiciliée 2 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART, au prix de 45 000,00 euros ;
- Dit** que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître SAURS, notaire de la Commune, sis à MARMANDE, en collaboration avec Maître MONTEBELLO, notaire du vendeur, sis à FLOIRAC.
- Autorise** M. le MAIRE ou son 1^{er} Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21/12/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21/12/2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

